

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 02 MAI 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue à Notre-Dame-de-Lourdes au 830 rue Principale, le 02 mai 2022 à 20h00.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yves Payette, conseiller siège no 4
M. Pascal Brûlé, conseiller siège no 5
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 6

Est absente :

Mme Nancy McCarthy, conseillère siège no 3

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, M. Pierre-Charles Drapeau fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2022
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus
- 7.0 Dépôt du rapport financier 2021
- 8.0 Dépôt des états financiers 2021 – vérificateur externe
- 9.0 Soumission pour un accotement piétonnier
- 10.0 MADA et politique familiale
- 11.0 Mandat au Service d'ingénierie de la MRC de l'Érable
- 12.0 Ajustement salarial de la bibliothécaire
- 13.0 Achat de fleur
- 14.0 Comptes à payer
- 15.0 Varia
 - 15.1 Achat regroupé de l'UMQ – Assurances collectives
 - 15.2 Dépôt de l'audit de la CMQ sur l'adoption du budget
 - 15.3 Dépôt de l'audit de la CMQ sur l'adoption du plan triennal d'immobilisation
 - 15.4 Dépôt de l'audit de la CMQ sur la transmission des rapports financiers
- 16.0 Questions de l'assemblée
- 17.0 Levée de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

R22-05-063

IL est proposé par Mme Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour

R22-05-064

IL est proposé par M. Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 02 MAI 2022

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2022

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2022.

R22-05-065

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par M. Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 avril 2022 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

5. Correspondance et suivi

-

6. Rapport des élus

- Formation éthique et déontologie, assemblée du CDE, caucus, partenaire 12-18, Mada.

7. Dépôt du rapport financier

Dépôt

Le dépôt du rapport financier 2021 ayant été fait le 04 avril dernier.

Le conseil en ayant pris connaissance, le dépôt du rapport financier est approuvé par M. Donald Laliberté.

8. Dépôt des états financiers de l'année 2021 – vérificateur externe

Dépôt

Les états financiers pour l'année 2021 vérifiés par Groupe RDL Thetford / Plessis Inc. comptables agréés ayant été déposé le 04 avril dernier. Lequel indique un surplus d'exercice de 23 202 \$;

Le conseil en ayant pris connaissance, le dépôt des états financiers est approuvée par M. Yves Payette.

9. Soumission pour un accotement piétonnier

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager un accotement piétonnier sur 1.25 kilomètre le long du rang Saint-François Ouest;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir de divers programmes de subvention pour le financement du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser ce projet en 2022;

ATTENDU QUE les coûts du projet ne devraient pas dépasser 80 000.00 \$;

R22-05-066

IL est proposé par M. Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la demande de soumission pour ce projet;

QU'une invitation à soumissionner soit envoyé à deux entrepreneurs distincts de la région;

QUE la municipalité se réserve le droit de ne pas donner suite aux soumissions reçues.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 02 MAI 2022

10. MADA et politique familiale

ATTENDU que la Municipalité doit réviser sa politique concernant les aînées et les familles avec le soutien de la MRC de l'Érable;

ATTENDU que M. le conseiller Yves Payette a la responsabilité du comité MADA / politique familiale;

R22-05-067

IL est proposé par M. Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la refonte des politiques MADA et familiales de la Municipalité.

ADOPTÉE

11. Mandat au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable

ATTENDU que la MRC de l'Érable désire procéder à la mise à jour de son Plan d'intervention (PI) en infrastructures locales pour l'ensemble des municipalités ainsi que son Plan de sécurité (PS) routière;

ATTENDU que les municipalités auront à participer à plusieurs étapes de réalisation des deux projets et qu'il serait avantageux pour elles d'avoir un support technique durant les projets;

ATTENDU que le Service d'ingénierie de la MRC de l'Érable propose aux municipalités non participantes au Service de leur offrir le support technique dont ils auront besoin au cours des deux projets (PI et PS);

ATTENDU que la Municipalité souhaite se prévaloir des services techniques du service d'ingénierie de la MRC de l'Érable dans le cadre de la mise à jour du PI et du PS;

R22-05-068

IL est proposé par M. Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le Service d'ingénierie de la MRC de l'Érable pour de l'assistance lors de la réalisation des projets du Plan d'interventions ainsi que du Plan de sécurité de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

12. Ajustement salarial de la bibliothécaire

ATTENDU que l'employée en charge de la bibliothèque municipale apportera du soutien à l'employée en charge du badminton;

R22-05-069

IL est proposé par M. Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'ajustement salarial de l'employée en charge de la bibliothèque;

QUE cet ajustement soit rétroactif au 24 avril 2022.

ADOPTÉE

13. Achat de fleur

R22-05-070

Il est proposé par Mme Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat des fleurs nécessaires pour la Municipalité;

QUE le coût pour l'achat de ces fleurs n'exécède pas un montant de 3 200.00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 02 MAI 2022

14. Comptes à payer

R22-05-071

IL est proposé par M. Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de 63 742.66 \$ et d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

15. Varia

15.1 Achat regroupé de l'UMQ – Assurances collectives

ATTENDU que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU que la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

R22-05-072

IL est proposé par M. Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité;

ADOPTÉE

15.2 Dépôt de l'audit de la CMQ sur l'adoption du budget

Dépôt

Le directeur général dépose l'audit de la Commission Municipale du Québec sur l'adoption du budget. L'audit porte sur les procédures d'adoption du budget des municipalités du Québec de moins de 100 000 habitants. Les membres du Conseil sont réputés en avoir pris connaissance.

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 02 MAI 2022

15.3 Dépôt de l'audit de la CMQ sur l'adoption du plan triennal d'immobilisation

Dépôt

Le directeur général dépose l'audit de la Commission Municipale du Québec sur l'adoption du budget. L'audit porte sur les procédures d'adoption du plan triennal d'immobilisation des municipalités du Québec de moins de 100 000 habitants. Les membres du Conseil sont réputés en avoir pris connaissance.

15.4 Dépôt de l'audit de la CMQ sur la transmission des rapports financiers

Dépôt

Le directeur général dépose l'audit de la Commission Municipale du Québec sur l'adoption du budget. L'audit porte sur les procédures de transmission des rapports financiers des municipalités du Québec de moins de 100 000 habitants. Les membres du Conseil sont réputés en avoir pris connaissance.

16. Questions de l'assemblée

Présence de 3 citoyens.

Questions concernant les points suivants :

- Avoir plus de détails concernant la voirie et la correspondance à l'avenir.

La période de questions s'ouvre à 20h14 et se termine à 20h16.

17. Levée de la séance

R22-05-073

Il est proposé par M. Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h16.

ADOPTÉE

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maire

Directeur général/secrétaire trésorier

Initiales